

LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AU QUÉBEC

RÉPERTOIRE DES SIGNAUX



CANQ
TR
BSM
CO
219
Ex. 2

Québec 

30358

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CENTRE DE DOCUMENTATION
700, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5H1

Cette publication a été produite par :
Direction des communications
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5H1

Dépôt légal : 2^e trimestre 1993
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-27733-3

100-100-100
(111)
11
111
11
11
11

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 Les signaux de prescription et d'information	3
Chapitre 2 Les signaux de danger	13
Chapitre 3 Les signaux de travaux	21
Chapitre 4 Les signaux d'indication	27
Chapitre 5 Les signaux lumineux	41
Chapitre 6 Les marques sur la chaussée	43
Chapitre 7 La signalisation des voies cyclables	45

INTRODUCTION

Le présent répertoire sur la signalisation routière au Québec vise à faire connaître les signaux que l'on retrouve sur les routes du Québec.

Quoique non exhaustif, ce répertoire rassemble de nombreux signaux de prescription, de danger, d'indication, de travaux, de points d'intérêt, d'équipements touristiques, de pistes cyclables ainsi que des signaux lumineux.

On sait que la signalisation routière est une langue vivante en pleine évolution. Des panneaux nouveaux, suivant les améliorations apportées au réseau routier et à la sécurité, font régulièrement leur apparition (par exemple, ceux indiquant la présence de pistes cyclables, de voies réservées, de matières dangereuses). C'est ainsi que la signalisation routière s'est de plus en plus spécialisée, cela dans le but de répondre au volume toujours croissant de la circulation.

En outre, elle fait l'objet d'une recherche constante en vue de raffiner les pictogrammes et d'uniformiser les signaux dans toute l'Amérique du Nord afin d'obtenir un langage clair, facile à comprendre et universel.

C H A P I T R E

1

LES SIGNAUX DE PRESCRIPTION ET D'INFORMATION

1.1 Signaux de prescription

Ces signaux indiquent aux usagers de la route les obligations ou les interdictions auxquelles ils doivent se conformer.

1.2 Signaux d'information

Cette signalisation informe de la configuration particulière d'un chemin ou de l'existence d'une aire réservée à des manoeuvres d'urgence.



Arrêt



Toutes directions



Cédez le passage



Cédez le passage à la circulation inverse



Entrée interdite



Entrée interdite



Ligne d'arrêt



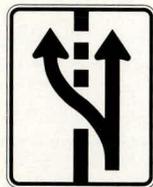
Limite de vitesse



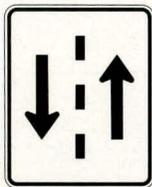
Limites de vitesse



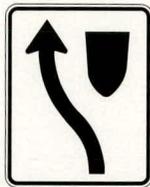
Sens unique



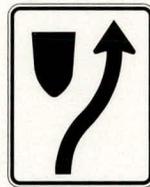
Début de sens unique



Circulation à double sens



Contournement d'obstacles



Contournement d'obstacles



Aller tout droit



Tourner à gauche



Tourner à droite



Aller tout droit ou tourner à gauche



Aller tout droit ou tourner à droite



Tourner à droite ou à gauche



Voie réservée aux virages à gauche, dans les deux sens de la circulation



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie de droite: aller tout droit



Voie de gauche: aller tout droit
Voie de droite: tourner à droite



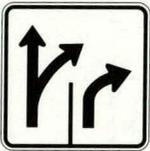
Voie de gauche: aller tout droit ou tourner à gauche
Voie de droite: aller tout droit



Voie de gauche: aller tout droit
Voie de droite: aller tout droit ou tourner à droite



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie de droite: aller tout droit ou tourner à gauche



Voie de gauche: aller tout droit ou tourner à droite
Voie de droite: tourner à droite



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie centrale: aller tout droit
Voie de droite: aller tout droit



Voie de gauche: aller tout droit
Voie centrale: aller tout droit
Voie de droite: tourner à droite



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie centrale: tourner à gauche ou aller tout droit
Voie de droite: aller tout droit



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie de droite: aller tout droit, tourner à gauche ou tourner à droite



Voie de gauche: tourner à gauche
Voie de droite: tourner à gauche ou tourner à droite



Voie de droite: tourner à droite



Les deux voies de droite: tourner à droite



Voie réservée aux virages à gauche, dans les deux sens de la circulation



Voie de droite



Voies de droite



Voie du centre



Obligation d'aller tout droit



Obligation de tourner à gauche



Obligation de tourner à droite



Obligation d'aller tout droit ou de tourner à gauche



Obligation d'aller tout droit ou de tourner à droite



Obligation de tourner à droite ou à gauche



Interdiction de faire demi-tour



Interdiction de tourner à gauche



Interdiction de tourner à droite



Interdiction d'aller tout droit



Durée temporaire d'une obligation ou d'une interdiction



Excepté véhicules autorisés



Exclusion, durée temporaire



Trajet obligatoire pour camions



Trajet obligatoire pour automobiles



Trajet obligatoire pour motocyclettes



Trajet obligatoire pour transporteurs de matières dangereuses



Accès interdit aux camions



Accès interdit aux camions, dans une voie



Accès interdit aux transporteurs de matières dangereuses



Accès interdit aux automobiles



Accès interdit aux motocyclettes



Accès interdit aux bicyclettes



Accès interdit aux véhicules tout terrain



Accès interdit aux motoneiges



Accès interdit aux automobiles et aux motocyclettes



Accès interdit aux automobiles et aux bicyclettes



Accès interdit aux piétons et aux motocyclettes



Accès interdit aux piétons et aux bicyclettes



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux cavaliers



Interdiction de dépasser



Fin d'une zone de dépassement interdit



Stationnement interdit



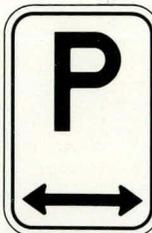
Stationnement interdit



Stationnement interdit



Stationnement interdit sauf aux handicapés



Stationnement autorisé



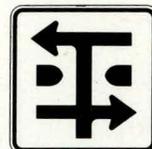
Remorquage



Arrêt interdit



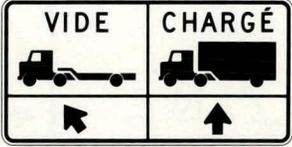
Intersection avec chaussée séparée



Intersection avec chaussée séparée

				
Intersection avec chaussée séparée	Exemption d'arrêt à un passage à niveau	Limitation de poids	Limitation de poids aux charges légales	Direction et distance à parcourir avant d'arriver à un pont ou à un viaduc

				
Un véhicule à la fois	Accès interdit aux camions, excepté pour livraison locale	Accès interdit aux camions, excepté pour livraison locale	Dégel	Voie pour véhicules lents

				
Vérification des freins	Vérification des freins	Poste de contrôle du transport routier	Poste de contrôle du transport routier	Poste de contrôle du transport routier, direction à prendre lorsqu'un véhicule est vide ou chargé

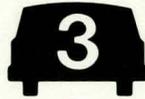
				
Distance	Direction	Poste de contrôle ouvert	Poste de contrôle fermé	Feu de signalisation des manoeuvres à effectuer (poste de contrôle du transport routier)



Symbole de voie réservée dans le sens de la circulation



Symbole de voie réservée à contresens ou alternée



Symbole de co-voiturage



Voie réservée



Voie réservée



Fin de la voie réservée



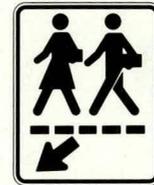
Voie réservée



Voie réservée



Début d'une zone scolaire



Passage pour écoliers



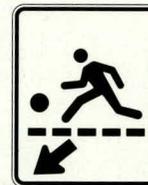
Passage pour écoliers (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour piétons



Passage pour piétons (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour enfants près d'un terrain de jeux



Passage pour enfants près d'un terrain de jeux (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour handicapés



Passage pour handicapés (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour aveugles



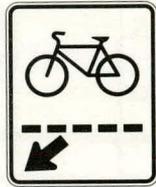
Passage pour aveugles (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour piétons et bicyclettes



Passage pour piétons et bicyclettes (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Passage pour bicyclettes



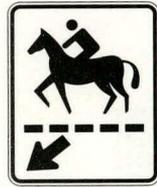
Passage pour véhicules tout terrain



Passage pour motoneiges



Passage pour camions



Passage pour cavaliers



Attendez le signal



Prescription pour piétons et cyclistes



Port obligatoire de la ceinture de sécurité



Défense de jeter des ordures



Montant de l'amende à payer en cas d'infraction



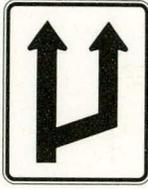
Obligation de fermer et de sceller les bonbonnes de gaz



Détecteurs de radar interdits



Chevron d'alignement



Voie de dépassement



Contournement d'obstacle



Limitation de hauteur



S.O.S. Pente raide



Lit d'arrêt



Risque d'enlèvement



Remorquage exclusif



Numéro de téléphone du remorqueur

C H A P I T R E

2

LES SIGNAUX DE DANGER

Ces panneaux annoncent la présence d'un obstacle ou d'un point dangereux.



Signal avancé d'arrêt



Signal avancé de cédez le passage



Signal avancé de cédez le passage à la circulation inverse



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation



Nouvelle signalisation



Signal avancé de feux de circulation



Préparez-vous à arrêter



Préparez-vous à arrêter



Signal avancé de limite de vitesse



Circulation dans les deux sens



Caussée séparée



Caussée séparée



Caussée séparée



Signal avancé de direction des voies



Signal avancé de direction des voies



Signal avancé de direction des voies



Signal avancé de direction des voies Signal avancé de direction des voies



Signal avancé de direction des voies Voie de droite Voies de droite Virage Virage



Virage Virage Virages successifs Virage Vitesse recommandée



Vitesse recommandée dans les voies de sortie d'une autoroute Flèche directionnelle Flèche directionnelle Voie convergente Voies convergentes



Voie convergente d'autobus



Voies parallèles



Intersection en T dans une courbe



Intersection



Intersection



Intersection



Intersection



Intersection



Intersection



Intersection avec chaussée séparée



Intersection avec chaussée séparée



Intersection avec chaussée séparée



Carrefour giratoire



Intersection près d'un passage à niveau



Intersection près d'un passage à niveau



Intersection près d'un passage à niveau



Signal avancé d'un passage à niveau



Signal avancé d'un passage à niveau



Signal avancé d'un passage à niveau



Signal avancé d'un passage à niveau surélevé



Signal avancé de limitation de hauteur



Pont-levis



Passage étroit



Une voie



Chaussée rétrécie



Chaussée rétrécie



Chaussée rétrécie



Perte de voie



Perte de voie



Perte de voie



Perte de voie



Perte de voie sur route à plus de 3 voies



Perte de voie sur route à plus de 3 voies



Panonceau de distance



Signal avancé de perte de voie (panneau installé au-dessus de la chaussée)



Pente raide



Pente raide



Visibilité restreinte en zone agricole



Signal avancé de voie réservée



Signal avancé de voie réservée



Panonceau de période



Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire



Signal avancé d'une zone scolaire ou d'un passage pour écoliers



Signal avancé de passage pour piétons



Signal avancé de passage pour enfants près d'un terrain de jeux



Signal avancé de passage pour handicapés



Signal avancé de passage pour aveugles



Signal avancé de passage pour piétons et bicyclettes



Signal avancé de passage pour bicyclettes



Signal avancé de passage pour véhicules tout terrain



Signal avancé de passage pour motoneiges



Signal avancé de passage pour camions



Signal avancé de passage pour cavaliers



Présence de chevreuils



Présence d'orignaux



Présence de caribous



Fin d'une voie ou d'un chemin



Balise de danger



Balise de danger



Balise de danger



Délinateurs:
placé à gauche
d'une chaussée
placé à droite
d'une chaussée



Chaussée glissante



Chaussée glissante
pour motocyclettes



Chaussée glissante
à cause des embruns



Chaussée glacée



Chaussée inondée



Changement
de l'état d'une
chaussée



Fin du
revêtement



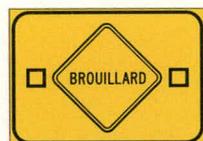
Chaussée cahoteuse



Risque de chutes
de pierres



Zone de vent



Brouillard



Activités sportives

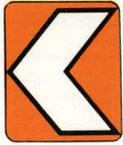
C H A P I T R E

3

LES SIGNAUX DE TRAVAUX

Ces panneaux indiquent la présence de travaux de construction ou d'entretien effectués sur un chemin public ou à ses abords.

REPÈRES VISUELS



Chevron de direction



Balise de travaux



Cône de signalisation



Fusée de sécurité



Repère à peinture

BARRIÈRES



PANNEAUX



Panneau du signaleur, recto



Panneau du signaleur, verso



Distance à parcourir avant d'atteindre l'aire de travail



Étendue des travaux



Fin des travaux



Travaux



Arpentage



Travaux en hauteur



Travaux mécanisés



Panonceau d'étendue



Signal avancé du signaleur



Limite de vitesse



Route barrée



Rue barrée



Trottoir barré



Sortie barrée



Pont barré



Tunnel barré



Barré



Circulation locale seulement



Détour



Détour



Détour



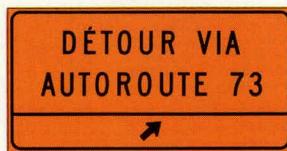
Détour



Détour



Détour via



Détour via



Fusion de voies à gauche



Fusion de voies à droite



Fusion de 2 voies à gauche



Fusion de 2 voies à droite



Fusion de 3 voies à gauche



Fusion de 3 voies à droite



Déviation de la voie vers la gauche



Déviation de la voie vers la droite



Déviation des 2 voies vers la gauche



Déviation des 2 voies vers la droite



Déviation d'une voie vers la gauche



Déviation d'une voie vers la droite



Déviation à gauche



Déviation à droite



Déviation de 2 voies à gauche



Déviation de 2 voies à droite



Déviation des 2 voies, dont une à gauche et l'autre à droite



Vitesse recommandée



Flèche oblique



Balise de danger



Accotement surbaissé



Dynamitage



Travaux de marquage



Peinture fraîche



Enquête de circulation



Enquête de circulation

FEUX DE SIGNALISATION



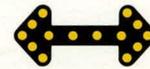
Dégagement horizontal



Projection de granulats



Feu de signalisation de travaux



Flèche de signalisation

MONTAGES MUNIS DE FEUX CLIGNOTANTS POUR TRAVAUX MOBILES



C H A P I T R E

4

LES SIGNAUX D'INDICATION

Ces panneaux informent l'utilisateur de la route de sa situation géographique, de la configuration géométrique de certains échangeurs, des routes à emprunter et des services présents à proximité de la route.

INDICATION DE ROUTES



Identification de routes



Identification d'autoroutes



Identification de la route transcanadienne



Identification d'une autoroute



Route des pionniers



POINTS CARDINAUX

Fin de route



FLÈCHES DE DIRECTION



FLÈCHES DE DIRECTION

Jonction

Jonction



Bornes kilométriques



Bornes kilométriques (routes isolées)



Route sans service



IDENTIFICATION DES DESTINATIONS

SIGNAUX DE RAPPEL DE DISTANCE



Limites provinciales (routes secondaires)



Limites provinciales (routes principales)



Entrée d'agglomération



Identification d'une rue



Identification d'un pont



Poste de police



Poste de police



Surveillance aérienne



Téléphone de secours



Poste de secours



Hôpital



Centre local de services communautaires



Gare ferroviaire



Direction de la traverse maritime



Traverse saisonnière



Aire de stationnement



Aire d'arrêt pour camions



Aire de stationnement pour taxis



Aire de stationnement pour motocyclettes



Stationnement incitatif pour les usagers de l'autobus



Stationnement incitatif pour les usagers du métro



Stationnement incitatif pour les usagers du train de banlieue



Stationnement incitatif pour les usagers de la traverse maritime



Stationnement d'urgence



Aire d'attente



Lieu d'enfouissement sanitaire



Aéroport homologué public



Aéroport à horaire fixe



Hydrobase



Héliport



Identification et direction d'un aéroport ou d'une gare ferroviaire



← VOL A BASSE ALTITUDE →



Chemin sans issue



Demi-tour



Priorité de virage au clignotement du feu vert

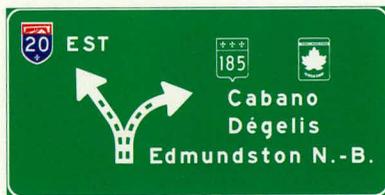


Essai de produits de marquage



Signalisation métrique

LA SIGNALISATION DES AUTOROUTES



Indication symbolique de direction



Présignalisation de plusieurs sorties d'autoroute dans une agglomération



Présignalisation de plusieurs sorties d'autoroute dans une agglomération



Présignalisation de sortie d'autoroute



Direction de sortie d'autoroute



Présignalisation



Direction



Confirmation

← VOIE EXCLUSIVE DE SORTIE D'AUTOROUTE →



Confirmation de sortie d'autoroute



Fin d'autoroute



Fin des voies rapides



Fin des voies rapides

SIGNALISATION DES POINTS D'INTÉRÊTS



Bureau d'information touristique frontalier (présignalisation)



Bureau d'information touristique régionale (distance et direction)



Bureau d'information touristique municipal (route d'accès)



Bureau d'information touristique local ou municipal, distance à parcourir pour l'atteindre



Relais touristique



Bureau de change



Halte routière



Halte routière exploitée par le gouvernement du Québec



Site historique du Québec



Centre éducatif forestier



Parc du Canada



Parc de la Commission de la capitale nationale



Parc du Québec



Réserve faunique



Lac



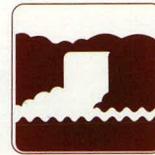
Rivière



Fleuve



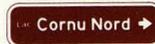
Réservoir



Chute



Montagne



Cheminement vers un lac

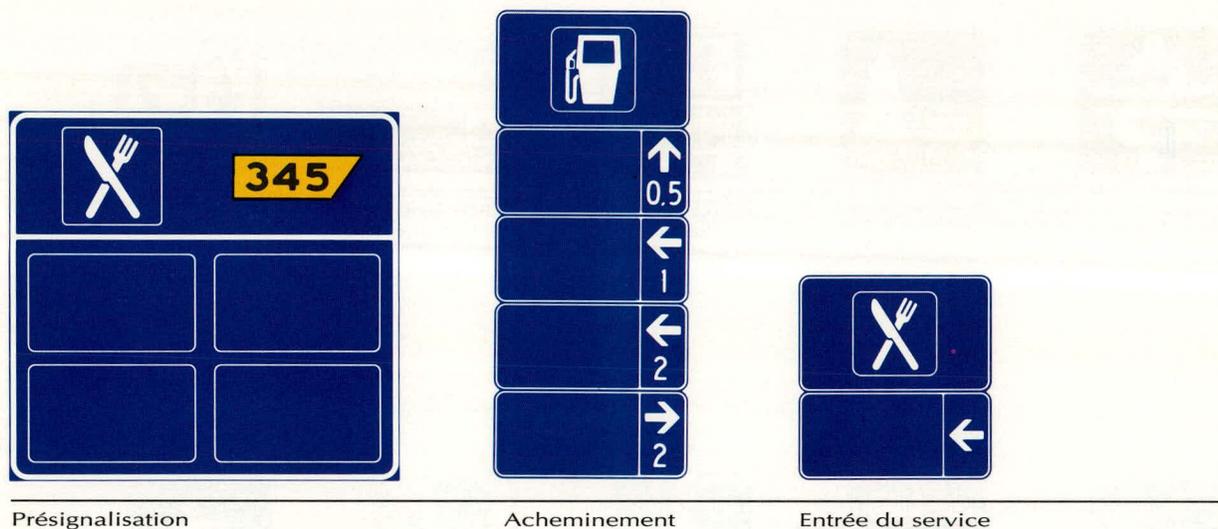


Pont couvert



Belvédère

SIGNALISATION DES SERVICES D'ESSENCE ET DE RESTAURATION SUR AUTOROUTE



Présignalisation

Acheminement

Entrée du service

SIGNALISATION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Route d'accès

Équipement donnant accès à deux activités sur le même site

Direction et distance



Direction et distance

Entrée d'un site

PICTOGRAMMES TOURISTIQUES



Abbaye



Amphithéâtre
d'été



Aquarium



Auberge de
jeunesse



Boisson à base
de miel, hydromel



Boisson à base
de petits fruits



Camp musical



Camping



Camping et
caravanage



Canotage



Caravanage



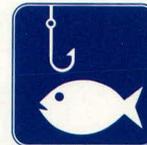
Centrale
énergétique



Centre d'art et
galerie d'art



Centre de
métiers d'art



Centre de pêche



Centre de pêche
blanche



Centre de ski alpin



Centre de ski
de randonnée



Centre de vacances



Centre de vol libre



Centre d'interprétation et d'observation de la faune et de la flore



Centre d'interprétation de l'apiculture



Centre d'interprétation de l'histoire



Centre d'interprétation de l'industrie



Centre d'interprétation de l'oie blanche



Centre d'interprétation de la pomme



Centre d'interprétation des cervidés



Centre d'interprétation des mammifères marins



Centre d'interprétation des pâtes et papier



Centre d'interprétation du fromage de chèvre



Centre d'interprétation des minéraux



Centre d'interprétation du saumon



Centre équestre



Chute



Cidrerie



Club de naturisme



Côte magnétique



Cueillette de fraises



Cueillette de fruits



Cueillette de légumes



Cueillette de pommes



Départ d'un sentier de motoneige



Départ de croisière



Embarcations à moteur



Embarcations à rames



Embarcations à voile



Éolienne



Érablière touristique



Ferme expérimentale



Gîte touristique



Glissade sur chambre à air



Glissoire d'eau



Glissoire de neige



Glissoire sèche



Golf



Hébergement à la ferme



Hôtel, motel, auberge



Jardin botanique



Jardin zoologique



Kayak



Location de bicyclettes



Maison hantée



Marina



Micro-brasserie



Moulin à eau



Moulin à vent



Musée



Observatoire d'astronomie



Parachutisme



Passé migratoire



Passerelle



Pêche ou cueillette de mollusques



Phare



Plage publique



Planche à voile



Planeur



Pourvoirie



Rafting



Sanctuaire religieux



Sentier de raquette



Site archéologique



Soufflage de verre



Station piscicole



Station touristique



Théâtre d'été



Vélo de montagne



Vignoble



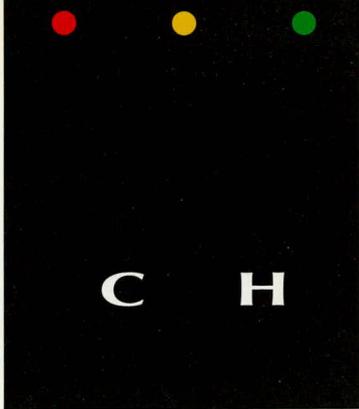
Visite de galeries
souterraines ou
exploration
spéléologique



Visite industrielle



Zone d'exploitation
contrôlée

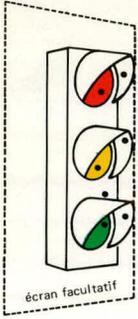


C H A P I T R E

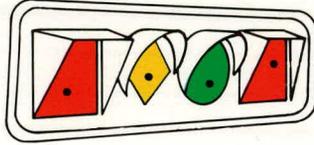
5

LES SIGNAUX LUMINEUX

Ce sont les signaux qui dirigent les usagers de la route et les piétons.



Feux de circulation
(feu vertical)



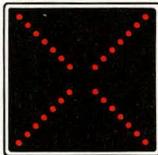
Feux de circulation
(feu horizontal)



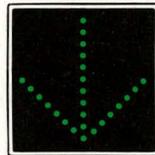
Feux pour cycliste



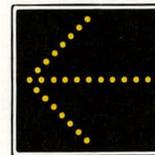
Feux pour piéton



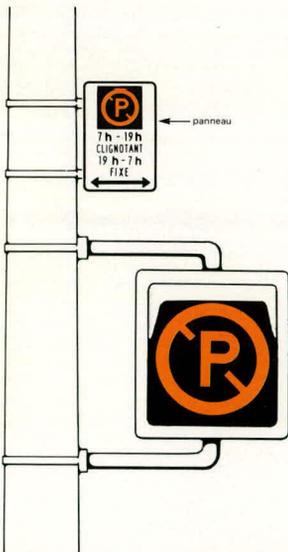
Feu d'utilisation
de voie



Feu d'utilisation
de voie



Feu d'utilisation
de voie



Feu de réglementation
du stationnement

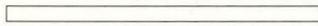
C H A P I T R E

6

LES MARQUES SUR LA CHAUSSÉE

Les marques sur la chaussée délimitent les parties de la chaussée réservées aux différentes voies de circulation et indiquent les mouvements à exécuter.

DÉPASSEMENT INTERDIT

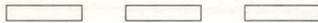


Délimite des voies de même sens



Délimite des voies de sens contraire

DÉPASSEMENT PERMIS



Délimite des voies de même sens



Délimite des voies de sens contraire

LES LIGNES MIXTES



Ces lignes ne peuvent être franchies.

DÉLIMITATION DES PASSAGES POUR PIÉTONS



Aux intersections où sont installés des feux de circulation ou un signal d'arrêt, deux lignes blanches parallèles tracées sur la chaussée indiquent l'espace réservé au passage des piétons. En l'absence de feux ou d'un signal d'arrêt, ainsi qu'entre les intersections, ces passages sont délimités par des lignes jaunes.

LES FLÈCHES ET LES SYMBOLES



Des flèches, généralement blanches, sont parfois peintes sur la chaussée. Elles servent à indiquer la direction des voies.



La macle blanche, qui a la forme d'un losange allongé, est le symbole de la voie réservée. Elle indique à l'usager de la route qu'une voie de circulation est réservée à certaines catégories de véhicules.



La bicyclette peinte sur la chaussée constitue, quant à elle, le symbole des aménagements cyclables.



Ces lignes peuvent être franchies lorsque la ligne discontinue est du côté du conducteur.



C H A P I T R E

7

LA SIGNALISATION DES VOIES CYCLABLES

Des panneaux de signalisation routière mieux adaptés à la circulation des cyclistes sont installés aux abords des voies cyclables.

Cette signalisation n'exclut pas la présence sur les voies cyclables des autres panneaux de circulation routière.

SIGNALISATION DE PRESCRIPTION



Trajet obligatoire pour autobus et bicyclettes



Trajet obligatoire pour autobus, taxis et bicyclettes



Trajet obligatoire pour bicyclettes



Trajets obligatoires séparés pour bicyclettes et piétons



Trajets obligatoires séparés pour bicyclettes et piétons



Trajet obligatoire mixte pour bicyclettes et piétons



Obligation de descendre de la bicyclette



Interdiction de dépasser



Voie réservée pour bicyclettes



Prescription pour cyclistes à un feu pour piétons

SIGNALISATION DE DANGER



Pente raide



Chaussée glissante



Signal d'accès public achalandé



Signal avancé de chaussée désignée



Chaussée désignée

SIGNALISATION DE TRAVAUX



Voie cyclable barrée



Détour



Détour



Détour



Détour



Détour

SIGNALISATION D'INDICATION



Rabattement de
voie cyclable



Aire de
stationnement



Début de voie
cyclable



Aire de
stationnement
connexe



Identification
de voie cyclable



Balilage de
voie cyclable



Acheminement

Bibliothèque du Ministère des Transports



QTR A 036 804